



# Importation de viande : une nouvelle interdiction !

Actualité législative publié le **22/03/2022**, vu **652 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

**Depuis le 23 février 2022, les professionnels du secteur alimentaire ont l'interdiction d'importer certaines viandes et produits provenant de pays situés en dehors de l'Union européenne.**

L'importation de denrées alimentaires fait l'objet d'une réglementation stricte, afin de garantir la sécurité des consommateurs et de préserver leur santé.

Depuis le 23 février 2022, il est interdit d'importer ou de mettre sur le marché français, des viandes et des produits à base de viande issus d'animaux provenant de pays situés hors de l'Union européenne (UE) et ayant reçu des antimicrobiens pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement.

Pour s'assurer du respect de cette obligation, les professionnels doivent :

- collecter des informations concernant la provenance des animaux à l'origine de la viande ou des produits à base de viande qu'ils importent ou mettent sur le marché ;
- évaluer le risque que les animaux aient reçu des médicaments antimicrobiens pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement ;
- mettre en œuvre des mesures permettant d'atténuer ce risque lorsqu'il n'est pas négligeable, comme obtenir des exportateurs tous les éléments garantissant que les produits concernés respectent bien ces exigences.

Notez toutefois que ces dispositions ne concernent pas les exploitants ayant acquis ce type de viandes ou produits avant le 23 avril 2022.

Source : [weblex.fr](https://www.weblex.fr)

Pour plus d'infos : [Comment ouvrir un restaurant rapide en 7 étapes ?](#)

Voir aussi le guide [Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)
  - [Réussir la création d'un food-truck](#)
  - [Réussir la création de sa SARL](#)
  - [Récupérer une facture impayée](#)
  - [10 astuces pour éviter les impayés](#)
  - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
  - [Révoquer un gérant de SARL](#)
  - [Dissoudre une SARL](#)
  - [Guide pratique de la SARL](#)
- 
- [Comment ouvrir un restaurant rapide en 7 étapes ?](#)
  - [Comment ouvrir un kebab ?](#)
  - [Comment ouvrir un fast-food ?](#)
  - [Comment ouvrir une friterie ?](#)
  - [Comment ouvrir une pizzeria ?](#)
  - [Comment ouvrir une sandwicherie ?](#)
  - [Comment ouvrir une crêperie ?](#)
  - [Qu'est-ce qu'un business plan ? Exemples de business plan](#)
  - [Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes](#)
  - [Qu'est-ce qu'une entreprise individuelle ?](#)
  - [Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?](#)
  - [Comment créer une SARL en 10 étapes ?](#)
  - [Ouvrir un restaurant : les règles de sécurité pour l'accueil au public](#)
  - [Ouverture d'un ERP : la visite de la commission de sécurité](#)
  - [Ouvrir un restaurant : les règles d'hygiène à respecter](#)
  - [Quelles formations suivre pour ouvrir un restaurant ?](#)
  - [La location-gérance : avantages et inconvénients](#)
  - [Bail commercial : peut-on changer l'activité ou la destination des lieux ?](#)